



Comité de bassin
Séance dématérialisée
du 6 juillet 2020

Consultation écrite du 29 juin au 6 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

1. Diffusion	2
2. Délibérations	3
3. Liste de présence	7



Comité de bassin
Séance dématérialisée
du 6 juillet 2020

Consultation écrite du 29 juin au 6 juillet 2020

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin
Séance dématérialisée
du 6 juillet 2020

Consultation écrite du 29 juin au 6 juillet 2020

Délibérations

L'an deux mille vingt, le six juillet à quatorze heures, le comité de bassin Loire-Bretagne a pris acte, sous la présidence de Monsieur Thierry Burlot, président du comité de bassin, des résultats de la consultation dématérialisée qui s'est déroulée du vingt-neuf juin au six juillet.

2020-04	Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) - Labellisation de Bassin - Papi des Basses Vallées Angevines porté par le Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR)
2020-05	Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) - Labellisation de Bassin - Papi des Marais du Payré porté par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (CCVGL)

COMITÉ DE BASSIN

**Séance du 6 juillet 2020
(consultation à distance du 29 juin au 6 juillet 2020)**

Délibération n° 2020 - 04

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) LABELLISATION DE BASSIN

**Nom du projet : PAPI des Basses Vallées Angevines
Porteur de projet : Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme
(SMBVAR)**

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3 (partie législative) ;
- vu le code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire) ;
- vu l'instruction relative à la labellisation programmes d'actions de prévention des inondations « Papi 3 » ;
- vu le cahier des charges « Papi 3 » applicable aux dossiers Papi reçus pour instruction en préfecture à partir du 1^{er} janvier 2018, publié le 9 mars 2018 ;
- vu la délibération 2016-05 du comité de bassin du 26 mai 2016 approuvant la procédure et les critères de labellisation pour les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations ;
- vu l'avis favorable de la commission Inondations - plan-Loire, réunie le 14 février 2020.

Considérant :

- le dossier de projet de Papi des Basses vallées angevines reçu par le préfet du Maine-et-Loire le 22 octobre 2019 ;
- le rapport de présentation du délégué de bassin du 16 janvier 2020.

DÉCIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au projet de Papi des Basses vallées angevines avec les réserves suivantes à lever avant la signature de la convention :

- Les secteurs d'intervention pour la réduction de la vulnérabilité des logements doivent être hiérarchisés en exploitant le nouveau modèle numérique de terrain. Cet élément permettra d'orienter les campagnes de diagnostics et de travaux correspondantes. Un engagement de procéder à cette hiérarchisation avant la signature de la convention est demandé.
- Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avancer la campagne de diagnostics sur les habitations dans le calendrier du Papi.

- Intégrer dans le programme une action de sensibilisation vers les entrepreneurs pour qu'ils établissent des diagnostics de vulnérabilité. Cette campagne d'information se fera en relation avec les chambres consulaires.
- Intégrer dans le programme une action de sensibilisation portée par l'Épage ou ses membres afin que des actions de réduction de la vulnérabilité des établissements recevant du public (ERP) et des établissements utiles à la gestion de crise puissent émerger.

Article 2

De recommander au porteur de projet :

- d'intégrer dans le programme une prestation éventuellement confondue avec l'animation des OPAH, de conseil, de communication et d'accompagnement des campagnes de diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité, a minima pour les habitations ;
- d'accompagner les dernières communes non dotées de PCS ;
- d'inciter au sein des groupes de travail « réseaux » et « gestion de crise » l'ensemble des gestionnaires de réseaux routiers concernés par les inondations à se doter de plans d'intervention, et le conseil départemental du Maine-et-Loire à affiner sa connaissance des cotes de première submersion des routes départementales ;
- de veiller à ce que les cotes de pose des repères de crues soient déterminées à partir d'une méthodologie adaptée (photographies ou modèles hydrauliques par exemple) tenant compte des spécificités hydrauliques locales, et que les échelles limnimétriques soient graduées au repère du NGF afin de ne pas créer de confusion avec les cotes de vigilance issues de Vigicrues ;
- d'inciter la commune du Lion d'Angers à prévoir la pose d'un ou plusieurs repère(s) de crues ou/et panneau(x) de sensibilisation ;
- de sensibiliser la communauté urbaine d'ALM et la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou sur l'importance de réaliser leurs zonages pluviaux, et sur l'importance de bien distinguer dans les cahiers des charges des études sur le ruissellement ce qui relève des inondations par ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles, de ce qui relève des inondations par ruissellement liées à un sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement urbains.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLLOT

COMITÉ DE BASSIN

**Séance du 6 juillet 2020
(consultation à distance du 29 juin au 6 juillet 2020)**

Délibération n° 2020 - 05

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) LABELLISATION DE BASSIN

**Nom du projet : PAPI des Marais du Payré
Porteur de projet : Communauté de communes Vendée Grand Littoral (CCVGL)**

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3 (partie législative) ;
- vu le code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3, section, 3, sous-section 1 (partie réglementaire) ;
- vu l'instruction relative à la labellisation programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 » ;
- vu le cahier des charges « PAPI 3 » applicable aux dossiers PAPI reçus pour instruction en préfecture à partir du 1^{er} janvier 2018, publié le 9 mars 2018 ;
- vu la délibération 2016-05 du comité de bassin du 26 mai 2016 approuvant la procédure et les critères de labellisation pour les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations ;
- vu l'avis favorable de la commission Inondations - plan-Loire, réunie le 11 juin 2020.

Considérant

- *le dossier de projet de PAPI des Marais du Payré reçu par le préfet de Vendée le 13 janvier 2020 ;*
- *le rapport de présentation du Délégué de bassin du 25 mai 2020;*

DÉCIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au projet de Papi des marais du Payré avec la recommandation suivante :

- Prévoir la possibilité d'étendre le périmètre des actions 5.1, 5.2 et 5.3 aux enveloppes d'aléa suivantes : aléa 2100 du PPRL, scénarios 5 et 6 du PAPI. Cette extension pourrait intervenir dans un second temps, une fois la démarche menée sur les secteurs soumis aux obligations réglementaires du PPRL, si les crédits restant à disposition le permettent.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLOT

COMITÉ DE BASSIN
Consultation dématérialisée du 29 juin au 6 juillet 2020

Liste des votants

Collège	Nom	Prénom
Parlementaires et collectivités territoriales	ALBERT	Philippe
Parlementaires et collectivités territoriales	ANTON	Stéphanie
Usagers	AUBERGER	Eliane
Etat et établissements publics	BAUDOT	Christian
Parlementaires et collectivités territoriales	BESSONNET	Hervé
Usagers	BLACHON	Eric
Parlementaires et collectivités territoriales	BOIGARD	Fabrice
Etat et établissements publics	BOILEAU	Fabien
Parlementaires et collectivités territoriales	BOISNEAU	Jean-Paul
Parlementaires et collectivités territoriales	BONNET	Maurice
Etat et établissements publics	BONNEVILLE	Annick
Usagers	BRUNY	Régine
Parlementaires et collectivités territoriales	BURLOT	Thierry
Parlementaires et collectivités territoriales	CAUDAL	Claude
Parlementaires et collectivités territoriales	CHARPENTIER	Arnaud
Usagers	CHARRETIER	Nicolas
Usagers	CHATEIGNER	Pascal
Usagers	CHATRY	Thierry
Parlementaires et collectivités territoriales	CHITO	Christian
Usagers	COLLETER	Jean-Yves
Usagers	COMBEMOREL	Jean-Paul
Parlementaires et collectivités territoriales	COUTURIER	Christian
Usagers	DE DREUZY	Philippe
Parlementaires et collectivités territoriales	DEMOIS	Jean-Louis
Parlementaires et collectivités territoriales	DOUCET	Claude
Usagers	DREVET	Vincent
Etat et établissements publics	DUCOS	Yves
Usagers	FAUCONNIER	Jean-Michel
Parlementaires et collectivités territoriales	FERRAND	Emmanuel
Parlementaires et collectivités territoriales	FRECHET	Daniel
Parlementaires et collectivités territoriales	GANDRIEAU	James
Usagers	GAULANDEAU	Claude
Etat et établissements publics	GIBAUD	Catherine
Parlementaires et collectivités territoriales	GRIMPRET	Christian
Parlementaires et collectivités territoriales	GROSJEAN	Francis
Etat et établissements publics	HABERT	Laurent
Usagers	HERILIER	Marie-Jeanne
Parlementaires et collectivités territoriales	HERVOCHON	Freddy
Parlementaires et collectivités territoriales	JODAR	Christiane
Usagers	JOMIER	Ludovic
Usagers	LE FAOU	Lénaïck
Usagers	LE GAL	Philippe
Usagers	LE MAIGNAN	Gilbert
Parlementaires et collectivités territoriales	LECHAUVE	Michel
Usagers	LEGRET	Denis
Etat et établissements publics	LEIBREICH	Johann

Etat et établissements publics	LOCQUEVILLE	Bruno
Parlementaires et collectivités territoriales	LOSTANLEN	Georges
Usagers	LOUBIERE	Delphine
Usagers	MAUSSION	Patricia
Etat et établissements publics	MEDARD	Alice-Anne
Parlementaires et collectivités territoriales	MICHEL	Louis
Usagers	MILLIERAS	Christophe
Usagers	NOYAU	Philippe
Parlementaires et collectivités territoriales	PELICOT	Joël
Parlementaires et collectivités territoriales	PERROCHON	Serge
Usagers	PIERSON	Jean-Paul
Usagers	PIRIOU	Jean-Yves
Parlementaires et collectivités territoriales	POINTEREAU	Rémy
Etat et établissements publics	RIEFFEL	Jean-Noël
Usagers	ROBERT	Alain
Usagers	ROUFFET PINON	Andrée
Usagers	ROUSSEAU	Bernard
Parlementaires et collectivités territoriales	ROUSSET	Nathalie
Usagers	SAQUET	Christian
Usagers	SCHAEPELYNCK	Catherine
Usagers	SERVANT	Luc
Etat et établissements publics	SPECQ	Bertrand
Usagers	TAUFFLIEB	Eric
Etat et établissements publics	TOULHOAT	Pierre
Usagers	VENDROT	Michel
Usagers	VERRIER	Christophe
Etat et établissements publics	VINCE	Agnès
Usagers	VOISIN	Jean-Bernard

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	74

Membres du comité de bassin : 168
Votants : 74
Non votants : 94